

Cliquez ci-dessous sur le nom de votre région pour savoir si votre commune est concernée par l'enregistrement obligatoire et la limitation automatique à 120 nuits pour les résidences principales sur Airbnb

- [Auvergne-Rhône-Alpes](#)
 - [Bretagne](#)
 - [Bourgogne-Franche-Comté](#)
 - [Centre-Val-de-Loire](#)
 - [Corse](#)
 - [Grand-Est](#)
 - [Hauts-de-France](#)
 - [Île-de-France](#)
 - [Nouvelle-Aquitaine](#)
 - [Normandie](#)
 - [Occitanie](#)
 - [Pays de la Loire](#)
 - [Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)
 - [Régions et départements d'Outre-Mer](#)
-

Auvergne-Rhône-Alpes

Dans le Rhône

- Grand Lyon : [enregistrement](#)

En Haute-Savoie

- Grand Annecy : [enregistrement](#)

Notamment à Alby-sur-Chéran, Allèves, Annecy, Argonay, Bluffy, Chainaz-les-Frasses, Chapeiry, Charvonnex, Chavanod, Cusy, Duingt, Epagny Metz-Tessy, Fillière, Groisy, Gruffy, Héry-sur-Alby, Leschaux, Menthon-Saint-Bernard, Mûres, Nâves-Parmelan, Poisy, Quintal, Saint-Eustache, Saint-Félix, Saint-Jorioz, Saint-Sylvestre, Sevrier, Talloires-Montmin, Veyrier-du-Lac, Villaz, Viuz-la-Chiésaz

- Evian-les-Bains : [enregistrement](#)

- Châtel : [enregistrement](#)
- Gaillard : [enregistrement](#)
- Lathuile : [enregistrement](#)
- Morillon : [enregistrement](#)
- Taninges : [enregistrement](#)
- Samoëns : [enregistrement](#)

En Savoie

- Val d'Isère : [enregistrement](#)

Aucune commune n'est concernée dans l'Ain, l'Allier, l'Ardèche, le Cantal, la Drôme, l'Isère, la Loire, la Haute-Loire et le Puy-de-Dôme pour le moment. Veuillez toutefois vous renseigner auprès de votre mairie pour savoir si un dispositif d'enregistrement a été mis en place. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès d'elles.

Bretagne

Dans les Côtes-d'Armor

- Dinan : [enregistrement](#)

Dans le Finistère

- Quimper : [enregistrement](#)

En Ille-et-Vilaine

- Saint-Malo : [enregistrement](#)

Dans le Morbihan

- Lorient : [enregistrement](#)
- Port-Louis : [enregistrement](#)

Bourgogne-Franche-Comté

En Côte-d'Or

- Beaune : [enregistrement](#)

Aucune commune n'est concernée dans le Doubs, le Jura, la Nièvre, la Haute-Saône, la Saône-et-Loire, l'Yonne et le Territoire de Belfort pour le moment. Veuillez toutefois vous renseigner auprès de votre mairie pour savoir si un dispositif d'enregistrement a été mis en place. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès d'elles.

Centre-Val-de-Loire

Aucune commune n'est concernée dans cette région pour le moment. Veuillez toutefois vous renseigner auprès de votre mairie pour savoir si un dispositif d'enregistrement a été mis en place. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès d'elles.

Corse

En Haute-Corse

- Bastia : [enregistrement](#)
- Barrettali : [enregistrement](#)
- Brando : [enregistrement](#)
- Canari : [enregistrement](#)
- Centuri : [enregistrement](#)
- Ersa : [enregistrement](#)
- Luri : [enregistrement](#)
- Morsiglia : [enregistrement](#)
- Ogliastru : [enregistrement](#)
- Olmeta-di-Capicorsu : [enregistrement](#)
- Pietracorbara : [enregistrement](#)
- Pino : [enregistrement](#)

- Sisco : [enregistrement](#)
- Tomino : [enregistrement](#)

Aucune commune n'est concernée en Corse-du-Sud pour le moment. Veuillez toutefois vous renseigner auprès de votre mairie pour savoir si un dispositif d'enregistrement a été mis en place. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès d'elles.

Grand-Est

Dans l'Aube

- Troyes : [enregistrement](#)

Dans la Marne

- Reims : [enregistrement](#)

Dans le Bas-Rhin

- Strasbourg : [enregistrement](#)

Dans le Haut-Rhin

- Colmar : [enregistrement](#)

Aucune commune n'est concernée dans les Ardennes, la Haute-Marne, en Meurthe-et-Moselle, dans la Meuse, en Moselle et les Vosges pour le moment. Veuillez toutefois vous renseigner auprès de votre mairie pour savoir si un dispositif d'enregistrement a été mis en place. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès d'elles.

Hauts-de-France

Dans le Nord

- Lille : [enregistrement](#)
- La Madeleine : [enregistrement](#)

Dans le Pas-de-Calais

- Le-Touquet-Paris-Plage : [enregistrement](#)

Aucune commune n'est concernée dans l'Aisne, l'Oise et la Somme pour le moment. Veuillez toutefois vous renseigner auprès de votre mairie pour savoir si un dispositif d'enregistrement a été mis en place. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès d'elles.

Île-de-France

À Paris

- Paris : [enregistrement](#)

En Seine-et-Marne

- Chessy : [enregistrement](#)
- Provins : [enregistrement](#)

Dans les Yvelines

- Achères-la-Forêt : [enregistrement](#)
- Buchelay : [enregistrement](#)
- Conflans-Sainte-Honorine : [enregistrement](#)
- Hardricourt : [enregistrement](#)
- Issou : [enregistrement](#)
- Orgeval : [enregistrement](#)
- Poissy : [enregistrement](#)
- Versailles : [enregistrement](#) / [changement d'usage](#)
- Villennes-sur-Seine : [enregistrement](#)

Dans les Hauts-de-Seine

- Asnières-sur-Seine : [enregistrement](#)
- Boulogne-Billancourt : [enregistrement](#)
- Chaville : [enregistrement](#)
- Colombes : [enregistrement](#)
- Courbevoie : [enregistrement](#)
- Issy-les-Moulineaux : [enregistrement](#)
- La Garenne-Colombes : [enregistrement](#)
- Levallois-Perret : [enregistrement](#)
- Meudon : [enregistrement](#)
- Nanterre : [enregistrement](#)
- Neuilly-sur-Seine : [enregistrement](#)
- Puteaux : [enregistrement](#)
- Rueil-Malmaison : [enregistrement](#)
- Sèvres : [enregistrement](#)
- Vanves : [enregistrement](#)
- Ville-d'Avray : [enregistrement](#)

Dans le Val-de-Marne

- Charenton-le-Pont : [enregistrement](#)
- Créteil : [enregistrement](#)
- Saint-Maurice : [enregistrement](#)
- Vincennes : [enregistrement](#)

Dans le Val-d'Oise

- Montigny-lès-Cormeilles : [enregistrement](#)

Aucune commune n'est concernée dans l'Aisne, l'Oise, la Somme, l'Essonne et en Seine-Saint-Denis pour le moment. Veuillez toutefois vous renseigner auprès de votre mairie pour savoir si un dispositif d'enregistrement a été mis en place. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès d'elles.

Nouvelle-Aquitaine

En Charente-Maritime

- Agglomération de La Rochelle : [enregistrement](#)

Notamment à Angoulins-sur-Mer, Aytré, Châtelailon-Plage, Dompierre-sur-Mer, Lagord, La Rochelle, Nieul-sur-Mer, Périgny, Puilboreau et Salles-sur-Mer.

En Gironde

- Bordeaux : [enregistrement](#)
- Andernos-les-Bains : [enregistrement](#)
- Arcachon : [enregistrement](#)
- Arès : [enregistrement](#)
- Audenge : [enregistrement](#)
- Biganos : [enregistrement](#)
- Gujan-Mestras : [enregistrement](#)
- La Teste-de-Buch : [enregistrement](#)
- Lanton : [enregistrement](#)
- Le Teich : [enregistrement](#)
- Lège-Cap-Ferret : [enregistrement](#)
- Marcheprime : [enregistrement](#)
- Mios : [enregistrement](#)

Dans les Landes

- Capbreton : [enregistrement](#)
- Labenne : [enregistrement](#)
- Soorts-Hossegor : [enregistrement](#)
- Soustons : [enregistrement](#)
- Seignosse : [enregistrement](#)

Dans les Pyrénées-Atlantiques

- Ahetze : [enregistrement](#)
- Anglet : [enregistrement](#)
- Arbonne : [enregistrement](#)
- Arcangues : [enregistrement](#)
- Ascain : [enregistrement](#)
- Bassussarry : [enregistrement](#)
- Bayonne : [enregistrement](#)
- Biarritz : [enregistrement](#)
- Bidart : [enregistrement](#)
- Biriadou : [enregistrement](#)
- Boucau : [enregistrement](#)
- Ciboure : [enregistrement](#)
- Guéthary : [enregistrement](#)
- Hendaye : [enregistrement](#)
- Jatxou : [enregistrement](#)
- Lahonce : [enregistrement](#)
- Larressore : [enregistrement](#)
- Mouguerre : [enregistrement](#)
- Urcuit : [enregistrement](#)
- Urrugne : [enregistrement](#)
- Ustaritz : [enregistrement](#)
- Saint-Jean-de-Luz : [enregistrement](#)
- Saint-Pierre-d'Irube : [enregistrement](#)
- Villefranque : [enregistrement](#)

Aucune commune n'est concernée en Charente, Corrèze, Creuse, Dordogne, dans le Lot-et-Garonne, les Deux-Sèvres, la Vienne et la Haute-Vienne pour le moment.

Veillez toutefois vous renseigner auprès de votre mairie pour savoir si un dispositif d'enregistrement a été mis en place. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès d'elles.

Normandie

Dans le Calvados

- Arromanches-les-Bains : [enregistrement](#)
- Bayeux : [enregistrement](#)
- Deauville : [enregistrement](#)
- Honfleur : [enregistrement](#)
- Port-en-Bessin-Huppain : [enregistrement](#)

Aucune commune n'est concernée dans l'Eure, la Manche, l'Orne et la Seine-Maritime pour le moment. Veuillez toutefois vous renseigner auprès de votre mairie pour savoir si un dispositif d'enregistrement a été mis en place. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès d'elles.

Occitanie

Dans le Gard

- Nîmes : [enregistrement](#)

En Haute-Garonne

- Toulouse : [enregistrement](#)

Dans l'Hérault

- Frontignan : [enregistrement](#)
- Montpellier : [enregistrement](#)
- Sète : [enregistrement](#)

Dans les Hautes-Pyrénées

- Aragnouet : [enregistrement](#)
- Cauterets : [enregistrement](#)
- Saint-Lary-Soulan : [enregistrement](#)

Dans le Tarn

- Albi : [enregistrement](#)

Aucune commune n'est concernée en Ariège, dans l'Aude, dans l'Aveyron, le Gers, le Lot, en Lozère, dans les Pyrénées-Orientales et le Tarn-et-Garonne pour le moment. Veuillez toutefois vous renseigner auprès de votre mairie pour savoir si un dispositif d'enregistrement a été mis en place. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès d'elles.

Pays de la Loire

En Loire-Atlantique

- Batz-sur-Mer : [enregistrement](#)
- Chaumes-en-Retz : [enregistrement](#)
- Chauvé : [enregistrement](#)
- La Baule-Escoublac : [enregistrement](#)
- Le Pouliguen : [enregistrement](#)
- Le Croisic : [enregistrement](#)
- La Bernerie-en-Retz : [enregistrement](#)
- La Plaine-sur-Mer : [enregistrement](#)
- Nantes : [enregistrement](#)
- Pornic : [enregistrement](#)
- Pornichet : [enregistrement](#)
- Port-Saint-Père : [enregistrement](#)
- Préfailles : [enregistrement](#)
- Rouans : [enregistrement](#)
- Saint-Hilaire-de-Chaléons : [enregistrement](#)
- Saint-Michel-Chef-Chef : [enregistrement](#)
- Sainte-Pazanne : [enregistrement](#)
- Villeneuve-en-Retz : [enregistrement](#)

En Vendée

- Les Sables-d'Olonne : [enregistrement](#)

Aucune commune n'est concernée dans le Maine-et-Loire, la Mayenne et la Sarthe pour le moment. Veuillez toutefois vous renseigner auprès de votre mairie pour savoir si un dispositif d'enregistrement a été mis en place. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès d'elles.

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Dans les Alpes-Maritimes

- [Nice](#) : enregistrement
- [Menton](#) : enregistrement
- [Roquebrune-Cap-Martin](#) : enregistrement
- [Saint-Paul-de-Vence](#) : enregistrement

Dans les Bouches-du-Rhône

- Aix-en-Provence : [enregistrement](#)
- Auriol : [enregistrement](#)
- Arles : [enregistrement](#)
- Bandol : [enregistrement](#)
- Cassis : [enregistrement](#)
- Fuveau : [enregistrement](#)
- Istres : [enregistrement](#)
- La Ciotat : [enregistrement](#)
- Les Baux-de-Provence : [enregistrement](#)
- Marseille : [enregistrement](#)
- Martigues : [enregistrement](#)
- Port-Saint-Louis-du-Rhône : [enregistrement](#)
- Roquebrune-sur-Argens : [enregistrement](#)
- Saint-Cannat : [enregistrement](#)
- Saint-Cyr-sur-Mer : [enregistrement](#)
- Sainte-Marie-de-la-Mer : [enregistrement](#)
- La Roque-d'Anthéron : [enregistrement](#)

Dans le Var

- Artigues : [enregistrement](#)
- Barjols : [enregistrement](#)
- Brignoles : [enregistrement](#)
- Camp-la-Source : [enregistrement](#)
- Bandol : [enregistrement](#)
- Bormes-les-Mimosas : [enregistrement](#)
- Bras : [enregistrement](#)
- Brue-Auriac : [enregistrement](#)
- Carces : [enregistrement](#)
- Châteauvert : [enregistrement](#)
- Correns : [enregistrement](#)
- Cotignac : [enregistrement](#)
- Cuers : [enregistrement](#)
- Entrecasteaux : [enregistrement](#)
- Esparron-de-Pallières : [enregistrement](#)
- Forcalqueiret : [enregistrement](#)
- Fox-Amphoux : [enregistrement](#)
- Garéoult : [enregistrement](#)
- Gassin : [enregistrement](#)
- Ginasservis : [enregistrement](#)
- Grimaud : [enregistrement](#)
- La Celle : [enregistrement](#)
- La Croix-Valmer : [enregistrement](#)
- La Roquebrussanne : [enregistrement](#)
- La Verdière : [enregistrement](#)
- Le Lavandou : [enregistrement](#)
- La Londe-les-Maur : [enregistrement](#)
- Le Plan-de-la-Tour : [enregistrement](#)
- Le Castellet : [enregistrement](#)
- Le Val : [enregistrement](#)
- Mazaugues : [enregistrement](#)
- Montfort-sur-Argens : [enregistrement](#)
- Montmeyan : [enregistrement](#)
- Nans-les-Pins : [enregistrement](#)

- Néoules : [enregistrement](#)
- Ollières : [enregistrement](#)
- Pontevès : [enregistrement](#)
- Pourcieux : [enregistrement](#)
- Pourrières : [enregistrement](#)
- Ramatuelle : [enregistrement](#)
- Rians : [enregistrement](#)
- Rocbaron : [enregistrement](#)
- Roquebrune-sur-Argens : [enregistrement](#)
- Sainte-Anastasie-sur-Issole : [enregistrement](#)
- Sainte-Cyr-sur-Mer : [enregistrement](#)
- Saint-Julien-le-Montagnier : [enregistrement](#)
- Saint-Martin-de-Pallières : [enregistrement](#)
- Saint-Maximin-la-Sainte-Baume : [enregistrement](#)
- Saint-Tropez : [enregistrement](#)
- Sanary-sur-Mer : [enregistrement](#)
- Tourves : [enregistrement](#)
- Varages : [enregistrement](#)
- Vins-sur-Caramy : [enregistrement](#)

Aucune commune n'est concernée dans les Alpes-de-Haute-Provence, les Hautes-Alpes et le Vaucluse pour le moment. Veuillez toutefois vous renseigner auprès de votre mairie pour savoir si un dispositif d'enregistrement a été mis en place. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès d'elles.

Régions et Départements d'Outre-Mer

Aucune commune n'est concernée dans les départements et régions d'outre-mer pour le moment. Certaines Collectivités d'Outre-Mer peuvent en revanche avoir mis en place un dispositif d'enregistrement. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès d'elles.